

Lyon, le 12 septembre 2017

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'éducation nationale  
du Rhône

à  
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs des  
écoles publiques et privées  
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants de  
CP  
S/c de Mesdames les inspectrices, Messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Affaire suivie par  
Madame Catherine Aduayom  
Inspectrice de l'éducation nationale  
adjointe  
Téléphone  
04 72 80 67 14  
Télécopie  
04 72 71 46 86  
Courriel  
ce.ia69-ien-adj@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon  
CEDEX 07

Objet : évaluations diagnostiques en classe de CP

Référence : courrier DGESCO A1-1 n°2017'0108

A la rentrée 2017, tous les élèves qui entrent en CP passeront une évaluation diagnostique nationale.

Cette évaluation permettra à chaque enseignant de classe de CP d'avoir une connaissance précise des acquis de l'élève dans deux champs disciplinaires. Elle viendra compléter, selon un protocole national, la synthèse établie en fin de grande section par l'équipe pédagogique du cycle 1 de l'école maternelle.

L'objectif est d'offrir aux enseignants une base fiable et utile pour choisir les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chaque élève, répondre à leurs difficultés et contribuer ainsi à atteindre l'objectif de 100% de réussite à l'école primaire.

Les situations d'évaluation proposées en français portent sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture en ciblant notamment spécifiquement des compétences sensibles pour l'apprentissage de la lecture : la connaissance des lettres, la conscience phonologique, le vocabulaire et la compréhension orale.

Des situations de production d'écrit permettent d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique par les élèves entrant en classe de CP ainsi que leur maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

En mathématiques, les situations d'évaluation proposées portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition/recomposition d'un nombre, la connaissance de la suite numérique.

Le protocole national se présente sous la forme de cahiers d'exercices pour l'élève et de livrets pour l'enseignant.

Les livrets des élèves qui vous sont remis en version papier, correspondent à ceux transmis par voie électronique le 31 août 2017.

Les livrets des enseignants vous sont transmis ce jour par voie électronique en pièces jointes et remplacent les documents adressés le 31 août 2017.

Les évaluations se dérouleront avant la fin du mois de septembre selon les modalités suivantes : 4 séances de 20 minutes en français, 3 séances de 10 minutes en mathématiques.

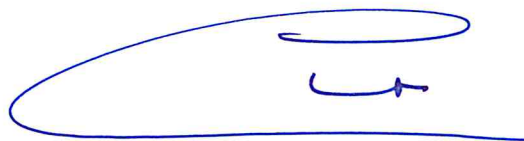
La correction de ces évaluations est effectuée localement par les enseignant-e-s des élèves évalués et les résultats saisis dans un tableur, transmis également en pièce jointe et qui remplace celui envoyé le 31 août 2017.

Les parents seront informés des réponses de leur enfant.

Vous trouverez en pièce jointe aussi, une fiche d'accompagnement réalisée par une équipe de directrices-teurs, un CPC et un IEN qui vous donnera quelques principes sur la conduite de ces évaluations.

Un fichier reprenant les résultats anonymés de tous les élèves de classe de CP de chaque école sera adressé au plus tard mi-octobre à l'inspectrice ou l'inspecteur de la circonscription par la directrice ou le directeur de l'école à des fins de pilotage et d'accompagnement de l'action pédagogique au plus près du terrain.

Comptant sur votre professionnalisme, je tiens à vous remercier pour votre investissement dans cette opération.



Guy Charlot